

## Dégriseur pour bois exotique

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation      Dégriseur pour bois exotique  
Nom chimique      Dégriseur pour bois exotique  
Type de produit      Mélange  
UFI :      4F10-S060-C004-DX8T

#### Autre nom commercial

Dégriseur pour bois extérieur  
Dégriseur bois extérieur

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes      - Dégriser Bois.

Usages déconseillés      - Les utilisations sont indiquées à la section 1.2.  
D'autres utilisations ne sont pas recommandées,  
à moins qu'une évaluation des risques ne soit  
effectuée avant le début de l'utilisation et qu'elle  
ne démontre que celle-ci est sans danger.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Loriaux  
41 rue Auguste Parsy  
59112 Annoeullin France  
Téléphone : 03 20 85 63 77  
Site web <https://loriaux.fr/>  
Paul Choquet : 03 20 85 63 77 [contact@loriaux.fr](mailto:contact@loriaux.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|            |                                        |
|------------|----------------------------------------|
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves - Catégorie 1 |
|------------|----------------------------------------|

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : oxalic acid dihydrate (CAS No.: 6153-56-6)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

## Dégriseur pour bois exotique

|                      |                                      |
|----------------------|--------------------------------------|
| H318                 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Conseils de prudence |                                      |

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P280           | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.                                                                                                                                                 |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |

|             |         |
|-------------|---------|
| Phrases EUH | : Aucun |
|-------------|---------|

### 2.3 - Autres dangers

#### Substances PBT

#### Substances vPvB

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

| Nom chimique          | N°                                                                    | %           | Classe(s)                                                                   | Informations sur la substance |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| oxalic acid dihydrate | n°CAS : 6153-56-6<br>Numéro d'identification UE :<br>N°CE : 612-167-2 | >= 5 - < 10 | Acute Tox. 4 Dermal - H312<br>Acute Tox. 4 Oral - H302<br>Eye Dam. 1 - H318 | (a)                           |

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

|                                    |                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Après contact avec la peau</u>  | - Aucune information disponible.                                                                                                                                           |
| <u>Après contact avec les yeux</u> | - En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières et consulter un ophtalmologiste. |
| <u>En cas d'ingestion</u>          | - En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.                                                                                                                   |

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                                          |                                         |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>         | - Aucune information disponible.        |
| <u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>  | - Aucune information disponible.        |
| <u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u> | - Provoque de graves lésions oculaires. |
| <u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>          | - Aucune information disponible.        |

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

## Dégriseur pour bois exotique

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuelle.

Pour les secouristes

- Éviter la production de poussières.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

#### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8
- Manipulation sûre : voir section 7

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Stocker à une température comprise entre 5 et 30 °C

## Dégriseur pour bois exotique

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune information disponible.

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes avec protection latérale.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>État</u><br><u>Couleur</u>   | Liquide<br>incolore | <u>Aspect</u><br><u>Odeur</u> | Liquide<br>caractéristique |
|---------------------------------|---------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Seuil olfactif                  |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| pH                              |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Point de fusion                 |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Point de congélation            |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Point d'ébullition              |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Point éclair                    |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Taux d'évaporation              |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| inflammabilité                  |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Limite inférieure d'explosivité |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Limite supérieure d'explosivité |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Pression de la vapeur           |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Densité de la vapeur            |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Densité relative                |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Densité                         |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Solubilité (Eau)                |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Solubilité (Ethanol)            |                     | Aucune donnée disponible      |                            |
| Solubilité (Acétone)            |                     | Aucune donnée disponible      |                            |

## Dégriseur pour bois exotique

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Solubilité (Solvants organiques)  | Aucune donnée disponible |
| Log KOW                           | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition      | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique            | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique              | Aucune donnée disponible |

### Caractéristiques des particules

|                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| Taille des particules      | Aucune donnée disponible |
| Empoussièrement            | Aucune donnée disponible |
| Aire de surface spécifique | Aucune donnée disponible |
| Forme                      | Aucune donnée disponible |

### 9.2 - Autres informations

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV               | 0 %                      |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité                | Aucune donnée disponible |
| Indice de réfraction        | Aucune donnée disponible |
| Teneur en corps solides     | Aucune donnée disponible |
| Tension de surface          | Aucune donnée disponible |
| Concentration de saturation | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

## Dégriseur pour bois exotique

### Toxicité : Mélange

ETA oral : 5000                      ATE dermal : 11000                      ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -  
ATE Inhalation Vapeur : -                      ATE Inhalation Gaz : -

|                                             |                          |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| DL50 Orale (rat)                            | Aucune donnée disponible |
| DL50 Cutanée (rat)                          | Aucune donnée disponible |
| DL50 Cutanée (lapin)                        | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation gaz (rat)                   | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation poussières brouillard (rat) | Aucune donnée disponible |
| CL50 Inhalation vapeurs (rat)               | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

- Provoque de graves lésions oculaires.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Cancérogénicité

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Non classé

- Aucune information disponible.

### Danger par aspiration

- Non classé

- Aucune information disponible.

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

## Dégriseur pour bois exotique

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 - Toxicité

##### Toxicité : Mélange

|                                          |                          |
|------------------------------------------|--------------------------|
| CE50 48h crustacés                       | Aucune donnée disponible |
| CL50 96h poissons                        | Aucune donnée disponible |
| CEr50 algues                             | Aucune donnée disponible |
| CEr50 autres plantes aquatiques          | Aucune donnée disponible |
| EL50 48h crustacés                       | Aucune donnée disponible |
| LL50 96h poissons                        | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique poissons                  | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique crustacés                 | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique algues                    | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronique autres plantes aquatiques | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

#### 12.2 - Persistance et dégradabilité

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO)    | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours      | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

#### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW                           | Aucune donnée disponible |

- Aucune information disponible.

#### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

#### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

#### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

## Dégriseur pour bois exotique

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      0 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Auteur | Description des modifications |
|---------|-----------------|--------|-------------------------------|
| 1       | 21/09/2026      |        |                               |

#### Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.

## Dégriseur pour bois exotique

- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

### Textes des phrases réglementaires

|                     |                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 Dermal | Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4       |
| Acute Tox. 4 Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1          | Lésions oculaires graves - Catégorie 1        |
| H318                | Provoque de graves lésions des yeux.          |

\*\*\* \*\*